



Municipalité
de **D**aillens

**PREAVIS de la Municipalité
au Conseil Communal**

Préavis N° 2026.01 CC – Bâtiments communaux

**Demande de crédit de CHF 88'000.- pour travaux de rénovation,
adapter et renouveler les équipements de base de l'auberge
communale**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le présent préavis a pour objectif de solliciter l'autorisation du Conseil communal pour entreprendre les travaux de réfection et d'entretien de l'auberge communale La Balance, nécessaires à la réouverture de l'établissement en mars 2026, ainsi que des engagements financiers qui en découlent.

Ces travaux ont été entrepris dans un souci de maintenir l'établissement en état de fonctionnement, de garantir la sécurité des usagers et de limiter autant que possible la durée de fermeture de l'auberge communale, dans le but d'une réouverture début mars 2026.

Compte tenu de ces impératifs, la Municipalité a opté pour une remise en état de certains éléments de base des équipements de cuisine, d'augmenter les zones protégées du feu par du carrelage et d'effectuer quelques travaux d'entretien usuels, tels que peinture ou ponçage du parquet.

Des entretiens de coordination ont été organisés avec la Commission des finances afin de s'accorder sur les modalités de financement.

2. Contexte et objectifs des travaux

Initialement, les travaux envisagés concernaient principalement :

- la révision des divers revêtements de l'ensemble des surfaces,
- les travaux de peinture,
- la remise en état des sanitaires et des robinetteries,
- la révision et la réparation des éléments de cuisine.

Au fur et à mesure des investigations et de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire d'élargir le périmètre d'intervention afin de garantir la conformité, la sécurité et la durabilité des installations, notamment au niveau de la cuisine professionnelle.

Dans ce cadre, le remplacement du lave-vaisselle et du four s'est révélé plus pertinent qu'une réparation, cette dernière s'avérant plus onéreuse et ne faisant que prolonger la durée de vie de matériels obsolètes. Il en a été de même pour le fourneau central à gaz, qui ne fonctionnait que partiellement et ne répondait plus aux exigences d'une exploitation culinaire moderne. D'autres interventions techniques se sont ainsi avérées indispensables.

3. Travaux prévus

Les principaux travaux concernés sont les suivants :

- pose de carrelage répondant aux normes d'hygiène,
- travaux de peinture,
- rénovation de la robinetterie de la cuisine,
- remplacement du fourneau central à gaz,
- remplacement du four et du lave-vaisselle,
- Interventions techniques diverses liées aux installations,
- autres travaux d'entretien nécessaires.

La Municipalité conduit ce dossier dans un esprit de transparence et de responsabilité, en veillant à documenter l'ensemble des engagements financiers prévus.

Elle relève les éléments suivants :

- Après analyse des lieux par des experts du secteur, l'ampleur des travaux s'est révélée plus importante que prévue.
- Plusieurs petits devis ont été validés successivement afin de respecter les délais de réouverture (peinture, sols, etc.), ces dépenses ont été engagées dans un contexte d'urgence et de changement normal de locataire.

- Les montants importants nécessaires à la remise en état de la cuisine ont convaincu la Municipalité de consulter la Commission des finances et d'établir le présent préavis.

La Municipalité ne souhaite en effet pas outrepasser ses droits, mais rester dans la légalité en matière de financement et obtenir l'aval du Conseil communal avant la réouverture de l'établissement.

Il est à noter que les futurs exploitants prennent à leur charge l'achat du nouveau four ainsi que son raccordement et les travaux d'aménagement nécessaires, pour un montant avoisinant les 20'000 francs.

Enfin, une partie des chaises de l'établissement devra également être changée à moyen terme, ce qui sera inclus dans le budget du fonctionnement communal, sans doute pour 2027.

4. Budget

A la suite de la réception, le 27 janvier 2026, d'un devis d'un montant de CHF 37'835.- relatif au fourneau central à gaz, un état consolidé des engagements financiers a été établi. Sur la base des devis reçus à ce jour, les montants à engager s'élèvent à :

Sols

Réfection du parquet de la salle à manger	CHF	3'000.-
Réfection du sol de la cuisine	CHF	2'900.-

Sanitaire

Révision des robinetteries de la cuisine	CHF	1'900.-
--	-----	---------

Murs intérieurs, peinture

Réfection des murs en cuisines (carrelage)	CHF	6'050.-
Peinture tablettes de fenêtres, murs restaurant et salle à manger	CHF	1'700.-

Cuisine

Révision et remplacement partiel du fourneau central, changement du lave-vaisselle	CHF	68'650.-
--	-----	----------

Mobilier

Révision des chaises et tables	CHF	1'050.-
--------------------------------	-----	---------

Réserve, divers

Réserve, divers	CHF	2'750.-
-----------------	-----	---------

Total estimé **CHF 88'000.-**

Le poste « Réserve, divers » est destiné à absorber l'éventuelle variation des prix des équipements ou les éventuels imprévus

Ces travaux seront financés soit par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Consciente des circonstances particulières dans lesquelles ces travaux doivent être entrepris, la Municipalité sollicite l'aval du Conseil communal quant aux travaux et investissements à réaliser afin de limiter la durée de fermeture de l'auberge communale.

Au vu des montants engagés et afin de régulariser la situation financière, la Municipalité propose que le financement des travaux soit assuré par le fonds patrimoine financier.

Ce montant correspond aux devis reçus à ce jour et permet la réouverture de l'auberge communale début mars 2026.

5. Financement

La Municipalité considère que cette dépense ne conduit pas à une augmentation de la valeur du bâtiment, mais qu'elle vise exclusivement à en assurer le maintien. Pour cette raison, nous vous soumettons le présent préavis en sollicitant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2026, lequel sera comptabilisé dans les comptes de fonctionnement : « 96301.3430.00 - Travaux d'entretien de biens-fonds PF – JVG 4 ».

Les travaux de rénovation diffèrent d'une année à l'autre, c'est l'une des raisons pour laquelle notre commune a constitué un « fonds de rénovation » pour son patrimoine financier. Nous vous proposons dès lors de prélever le montant de ces travaux déduction faite de la subvention de ce fonds de rénovation « 2910.03 Fonds de rénovation PF ».

6. Conclusions

La Municipalité estime que les travaux prévus sont nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement, offrir un outil de travail à la hauteur du loyer, assurer la sécurité des usagers et maintenir l'attractivité de l'auberge communale.

Le présent préavis est soumis au Conseil communal pour validation du financement, après présentation préalable à la Commission des finances et à la commission ad hoc.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite donc à adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Daillens

- Vu le préavis No 2026.01 CC
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étude de cet objet
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- D'autoriser la Municipalité à réaliser des travaux de rénovation, adapter et renouveler les équipements de base de l'auberge communale.
- De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de **CHF 88'000.-**.
- D'admettre que cette dépense soit financée par la trésorerie courante de la bourse ou un emprunt.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 février 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic ad interim La Secrétaire



Frédéric Burnand

Laurence Bastide

Délégué municipal : M. Frédéric Burnand, Syndic ad interim

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 9 février 2026.